



Le Permis AM (anciennement BSR)

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire est exigé pour la conduite de cyclomoteur léger (article R. 211-2 du code de la route). Il se compose d'une partie théorique (ASSR 1 ou 2) et d'une partie pratique

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Les enjeux de la formation

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de cette formation est d'amener tous cyclomotoristes débutants à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Vous allez apprendre à manipuler un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers du programme qui suit, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques, pratiques et collectifs, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum sur 2 jours assurée par une auto-école agréée

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.





Cette formation se fait en deux étapes une théorique et une pratique, qui ont pour objectif de faire connaître les règles générales de circulation et de sécurité routière et d'apprendre à circuler en cyclomoteur en conditions réelles de circulation. La partie théorique se passe au collège (3ème, 4ème). Elle est validée par la délivrance de l'ASSR1 et l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière de premier ou deuxième niveau). L'ASSR est obligatoire pour passer la formation pratique du permis AM.

La formation se déroule obligatoirement dans un établissement agréé par le préfet, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire.

La formation est organisée sur nos pistes privées, la durée est de 8 heures, à raison d'un maximum de 4 heures par jour et est organisée comme suit :

- Une séquence d'échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Une séquence hors circulation
- Une séquence sur le code de la route
- Une séquence en circulation
- Une séquence de sensibilisation aux risques

Validation de la formation

A l'issue de la dernière séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Pendant une durée de quatre mois à compter de la date de la délivrance de l'attestation, le titulaire de l'attestation, est autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur devra être en possession de son titre de conduite correspondant. (Arrêté du 12 juin 2015 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire
C'est l'établissement qui fait la demande de titre auprès d'ANTS.

Validité du permis AM

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).





PARCOURS DE FORMATION Catégorie AM

Une formation est requise pour les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1988 pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

Cette formation dure 8 heures, sur 2 jours au moins et ne peut excéder 4 heures par jour.

Un questionnaire préalable à la formation sera proposé afin de faire un point sur les connaissances.

Nous vous proposons ensuite un parcours comprenant :

- Une séquence d'échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- Une séquence hors circulation
- Une séquence sur le code de la route
- Une séquence en circulation
- Une séquence de sensibilisation aux risques

SEQUENCES	DUREE	COMPETENCES
SEQUENCE 1 Echanges Sur Les Représentations Individuelles Autour De La Conduite	30 minutes	Echanges et expressions sur le respect des règles <ul style="list-style-type: none"> • Signalisation • Règles de circulation Echanges et expressions sur les grandes thématiques de sécurité routière <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse • Consommation d'alcool ou d'autres produits • Utilisation de distracteurs Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur
SEQUENCE 2 Hors Circulation (Cours collectifs)	1 heure minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles • Connaître les principaux organes du véhicule (cyclo ou quadricycle) • Connaître les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité





		<ul style="list-style-type: none">• Savoir maîtriser le véhicule hors circulation<ul style="list-style-type: none">○ Position de conduite○ Démarrage/ arrêt○ Freinage/ ralentissement/immobilisation○ Tourner en intersections○ Manœuvres de freinage et d'évitement
SEQUENCE 3 Code De La Route (Cours collectifs)	30 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Connaitre la signalisation et comprendre son rôle• Connaitre les principales règles de circulation et comprendre leur rôle<ul style="list-style-type: none">○ Positionnement du véhicule○ Franchissements d'intersections et régimes de priorités
SEQUENCE 4 En Circulation En Et Hors Agglomération (Cours collectifs)	3 heures Minimum	<ul style="list-style-type: none">• Savoir démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation• Savoir ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter• Savoir s'arrêter et stationner avec un cyclo ou un quadricycle• Savoir rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.• Savoir adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).• Savoir apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.• Savoir négocier un virage• Savoir choisir la position sur la chaussée• Savoir franchir les différents types d'intersections• Savoir changer de direction
SEQUENCE 5 Sensibilisation Aux Risques	1 heure	<p>Sont abordés les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules• Les conséquences d'un défaut d'entretien• Les risques dus au débridage• La vitesse et ses conséquences sur la conduite (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)• La prise en compte des autres usagers vulnérables• Les produits psychoactifs et la conduite• L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée à l'élève.

Elle autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur le territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur.

Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

Rappel : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque homologué et à la bonne taille

- *Gants (adaptés à la pratique du 2 roues)*
- *Blouson ou veste à manches longues*
- *Pantalon style jeans – PAS DE JOGGING*
- *Bottes ou chaussures montantes*

*Sans l'intégralité des équipements la formation ne pourra avoir lieu.
Une demande de remboursement ne pourra être recevable*



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



FORMATION PREPARATOIRE A LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISEES

Adresse de la formation hors circulation : espace privé

Plateau technique ZAE du Larzat – Lieu dit les Rocailles
34750 Villeneuve les Maguelone

Pistes privées :

- Plateau technique d'1 hectare ½ dont 7 pistes de 780m², quatre pistes affectées à la séquence hors circulation des 2 roues
- Motocyclettes mises à disposition sur place.

Permis AM	Valid 125	Permis A2	Valid A
5 Yamaha (BWS) T1200	2 Honda Monkey	7 Kawasaki Z650	BMW Nine
	2 KTM Duke	3 Kawasaki Z400	Indian Scot
	4 Honda PCX (auto)	Yamaha XMAX 300 (auto)	Kawasaki Z650

Capacité d'accueil :

12 élèves : 3 élèves par piste et par enseignant

- 1 salle de repos de 20m²
- 1 salle de cours de 20 m²
- 1 espace détente (machine à café, distributeur de boisson fraîche) de 15m²
- Commodités (toilettes)

Disponibilité de la piste :

Pour les formations de 7 heures : voir planning en agence

